



PRIÈRE

DIX HEURES

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 215 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. KINEW propose que le projet de loi 215 soit amendé par substitution, à l'article 2, de ce qui suit :

2 L'alinéa 14(2)a) est modifié par substitution, au passage qui suit le sous-alinéa (ii), de ce qui suit :

si cette personne répond à l'un des critères suivants :

- (iii) elle a laissé le service avec un dossier honorable ou a été libérée honorablement,
- (iv) elle continue d'être membre de la force de réserve des Forces canadiennes,
- (v) elle est membre d'une Première nation ou citoyenne du Canada et des États-Unis d'Amérique et elle continue d'être membre de la force de réserve des Forces canadiennes ou d'une composante de réserve des forces armées des États-Unis;

Il s'élève un débat.

MM. KINEW, CURRY, FLETCHER et GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M. CURRY propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 215 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

MM. CURRY, SWAN et JOHNSTON ainsi que M^{me} KLASSEN interviennent. M. FLETCHER exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. HELWER présente la proposition suivante :

Proposition n^o 21 : Retrait du projet du gouvernement fédéral sur la planification fiscale au moyen de sociétés privées

Attendu :

que la province compte plus de 50 000 petites entreprises qui emploient plus de 275 000 Manitobains;

que les propriétaires de petites entreprises manitobaines et leur famille constituent les piliers de l'économie provinciale et qu'ils prennent des risques et contractent des dettes lorsqu'ils innovent, font croître leur entreprise et font progresser la province;

que la structure de base du régime fiscal existant visant les petites entreprises a été mise en place en 1972;

que le gouvernement fédéral propose une révision complexe et mal conçue du régime fiscal du Canada, ce qui entraînerait une hausse considérable des impôts des petites entreprises, car les économies de ces dernières seraient imposées et les familles qui désirent léguer leurs entreprises seraient pénalisées;

que pour les petites entreprises, les modifications proposées augmenteraient de façon importante le fardeau administratif lié à l'observation des lois fiscales;

que ces modifications nuiraient à la capacité des petites entreprises de croître et de créer des emplois;

que ces modifications ciblent les propriétaires de petites entreprises qui font partie de la classe moyenne et leur famille plutôt que les particuliers qui profitent injustement du régime fiscal;

que le gouvernement fédéral a élaboré ces modifications unilatéralement sans consulter le gouvernement provincial, lequel devra apporter des changements importants à ses dispositions législatives en matière d'impôts sur le revenu en raison de l'existence de l'accord de perception fiscale intervenu il y a longtemps entre le Canada et le Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à retirer son projet sur la planification fiscale au moyen de sociétés privées afin de permettre la tenue d'études supplémentaires sur les conséquences économiques et financières des modifications apportées au mode d'imposition des petites entreprises canadiennes et de consultations utiles avec, d'une part, les parties touchées par toute modification éventuelle du régime fiscal fédéral s'appliquant à ces entreprises et, d'autre part, avec les ministres des Finances des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Il s'élève un débat.

M. HELWER intervient.

MM. ALLUM, MARTIN, NESBITT, GERRARD et MICHALESKI posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. KINEW, M. le *ministre* FRIESEN et M. ALLUM interviennent. M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant le dépôt de projets de loi, M. FLETCHER soulève une question de privilège portant sur l'évacuation du Palais législatif le 5 octobre 2017 et propose que la présidente, la Commission de régie de l'Assemblée législative et les députés indépendants établissent un comité visant à traiter les questions d'ingérence et d'obstruction soulevées qui ne sont pas abordées dans le protocole d'entente annoncé le 5 octobre 2017.

M. le *ministre* CULLEN et M. GERRARD interviennent. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

M^{me} FONTAINE propose la première lecture du projet de loi 227 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (exigences en matière de perfectionnement et de formation continue)/The Provincial Court Amendment Act (Mandatory Training and Continuing Education)* — dont l'objet a été indiqué.

M^{me} la *ministre* STEFANSON dépose le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

(Document parlementaire n° 68)

M. le *ministre* FRIESEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2017-2018 — budget des recettes.

(Document parlementaire n° 69)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* SCHULER, M^{me} SMITH (Pointe Douglas), M. HELWER, M^{me} KLASSEN et M. JOHNSON font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SARAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Seven Oaks de sorte que les familles et les aînés du nord de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

Avant la période réservée aux griefs, M. SARAN soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur la suppression des exigences provinciales injustes relatives à l'obtention du permis de conduire de classe 1F.

MM. SARAN et GERRARD (avec le consentement de l'Assemblée), M. le *ministre* CULLEN ainsi que M^{me} FONTAINE interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner à l'égard de la motion présentée par le député de The Maples.

L'avis exigé en vertu du paragraphe 38(1) du *Règlement* a été fourni.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat.

Il faut aussi que celle-ci ne puisse être soulevée de façon raisonnable à un autre moment.

J'ai écouté attentivement les arguments proposés. Bien que cette question puisse soulever des inquiétudes chez certains Manitobains, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si la motion n'est pas débattue aujourd'hui.

Je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député ainsi que dans le cadre du processus budgétaire. En outre, l'Assemblée est tenue, selon le *Règlement*, de terminer cet après-midi l'examen des projets de loi choisis par l'opposition et cet examen doit avoir priorité sur les autres affaires de l'Assemblée.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

M. le *ministre* CULLEN dépose l'ordre d'examen des budgets par le Comité des subsides à l'Assemblée et à l'extérieur de l'Assemblée.

(Document parlementaire n° 70)

M. le *ministre* WISHART propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WISHART, M. WIEBE et M^{me} KLASSEN interviennent. Sur la motion de M. le *ministre* CULLEN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* WHARTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 30 — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WHARTON intervient.

MM. GERRARD et FLETCHER, M^{me} KLASSEN ainsi que M. SARAN posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. MALOWAY intervient.

Conformément aux paragraphes 2(17) et (21) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix les motions de deuxième lecture de tous les projets de loi choisis par l'opposition dont l'examen n'a pas été terminé.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* COX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 41

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
KINEW
LATHLIN
LINDSEY
MALOWAY

MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Pointe Douglas)
SWAN
WIEBE 14

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 24 — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN ainsi que MM. ALTEMEYER, GERRARD et FLETCHER interviennent.

M. FLETCHER pose des questions au ministre.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 38

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Pointe Douglas)
SWAN
WIEBE 16

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée convient à l'unanimité d'examiner les affaires émanant des députés le 24 octobre 2017 dans l'ordre suivant :

- 1) de 10 h à 10 h 30, l'Assemblée examinera un projet de loi devant être déterminé avant le 24 octobre;

- 2) de 10 h 30 à 11 h 15, l'Assemblée examinera la proposition présentée par le député de River Heights portant sur la sensibilisation au nanisme;
- 3) de 11 h 15 à midi, l'Assemblée examinera la proposition présentée par le député de The Maples portant sur les droits égaux dont devraient disposer les députés à l'Assemblée.

M^{me} la *ministre* STEFANSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*.

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON, M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent.

M. GERRARD et M^{me} KLASSEN posent des questions à la ministre.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 39

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
KINEW
LATHLIN
LINDSEY
MALOWAY

MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 13

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* STEFANSON dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 27.

(Document parlementaire n° 71)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* WHARTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 30 — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GERRARD et SARAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Pointe Douglas)
SWAN
WIEBE..... 16

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* WISHART voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act.*

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SMITH (Pointe Douglas)
SWAN
WIEBE 16

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 19 h 34, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger